

Réunion du 30 avril 2026

Donner les meilleures chances de réussite à la jeunesse ligérienne	P2
Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie	J400

La Commission Permanente,

- VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L1111-9, L1611-4, L4221-1 et suivants,
- VU** le Code du travail et notamment les articles L6111-3, L6121-1 et suivants,
- VU** le Code de l'Education et notamment les articles L214-12, L214-16-1, L313-7, L313-8,
- VU** la loi du 5 septembre 2018 n° 2018-771 pour la liberté de choisir son avenir professionnel attribuant de nouvelles responsabilités à la Région en matière d'orientation,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec l'administration,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 juin 2019 adoptant le Plan régional pour une orientation tout au long de la vie,
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le Pacte régional d'investissement dans les compétences 2024-2027 signé entre la Région et l'Etat et adopté à la session du Conseil régional du 28 mars 2024.
- VU** la délibération du Conseil régional des 19 octobre 2023 adoptant la Stratégie régionale de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelles (SREFOP),
- VU** la délibération du Conseil régional en date du 18 décembre 2025 approuvant le Budget primitif et notamment son programme J400 « Investir dans l'avenir, en éclairant les choix d'orientation tout au long de la vie ».

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT la tenue de la commission Lycée, Formation initiale, Orientation, Jeunesse, Culture, Sport, Patrimoine

Après en avoir délibéré, décide,

D'AUTORISER

la Région à déposer un dossier de demande de co-financement par le FSE + pour les éditions 2026 et 2027 du Big Bang Orientation & Emploi et l'édition 2027 de la compétition des métiers Worldskills, d'un montant sollicité de FSE+ de 3 411 600 € pour un coût total de 5 686 000 €, soit un taux d'intervention de 60 %. Elle porte sur la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2027. Cette demande s'inscrit dans le cadre de la priorité 4 – une Région plus sociale : soutenir les parcours d'inclusion active et de l'objectif spécifique ESO4.5 – Améliorer la qualité, le caractère inclusif et l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail du programme FEDER / FSE+ / FTJ Pays de la Loire pour la période 2021-2027,

D'ATTRIBUER

une subvention forfaitaire de 24 000 € à la Commission régionale d'organisation du concours « Un des Meilleurs Apprentis de France » en Pays de la Loire pour l'organisation de l'édition 2026,

D'AFPECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer,

D'APPROUVER

l'accord de consortium pour la mise en œuvre du projet « Amélioration des Valeurs et Adaptations Aux Nouveaux Contextes Economiques grâce à la Robotique – AVANCER » dans le cadre du volet Compétences et métiers d'Avenirs de l'Appel à Manifestation d'intérêt France 2030 présenté en annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à le signer,

D'APPROUVER

les termes de la convention modificative entre la Région et le Département du Maine et Loire pour la réalisation d'une plateforme de mobilité à l'attention des demandeurs d'emploi présentée en annexe 3,

D'AUTORISER

la présidente à signer cette convention modificative.

La Présidente du Conseil régional

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstention : Groupe Printemps Pays de la Loire
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble

Vote dissocié sur le point : Big Bang Orientation et Emploi”
Contre : Groupe L'Ecologie Ensemble, Groupe Printemps Pays de la Loire

Cet élu ne prend pas part au vote : Jean-Luc CATANZARO